

Règlement de la Rando VTT et Pédestre :

Votre inscription implique automatiquement votre accord et le respect du règlement ci-dessous :

1/Chaque participant est considéré comme en randonnée personnelle. Il doit respecter le Code de la Route.

2/Le port du casque pour la rando VTT est OBLIGATOIRE POUR TOUS ainsi que le gilet de sécurité jaune fluo pour les enfants participants à la rando.

Aucun enfant ne prendra le départ de la rando VTT sans son casque.

3/ Un accompagnant minimum pour deux enfants de moins de 14 ans sera autorisé. Les mineurs de moins de 18 ans devront être en possession d'une autorisation parentale.

4/ Pour les marcheurs, les chiens devront être tenus en laisse.

5/ Chacun doit être couvert par une assurance responsabilité civile et restera seul responsable des accidents dont il sera auteur ou victime.

6/ Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou dégradation de matériel.

7/ Les participants renoncent à tous recours contre l'association « Les P'tits des Monts »

8/ Chaque participant doit s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de participer à la rando.

9/ Il ne sera publié ni temps ni classement.

10/ La participation financière donne droit aux ravitaillements ainsi qu'à une boisson, un sandwich et une soupe.

Enfin, ceci n'est pas une compétition, respectez la nature et ayez à l'esprit que vous n'êtes pas seul sur la route.

Bonne Rando.